
montant brut de 218,83€ pour l'année 2015.

● **Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces verts.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE**, le Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces verts tel qu'établi par le cabinet SAS 4A-QSE ci-joint à la présente délibération.

● **Décisions Modificatives :**

Budget communal : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de prélever la somme de 1500 € du compte 673 pour alimenter le compte 66111.

Budget CCAS : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de prélever la somme de 100€ du compte 6561 pour alimenter le compte 60623.

● **Transfert compétence eau potable et modification des statuts du SSE.**

Le Conseil municipal désapprouve à l'unanimité le transfert de la compétence eau potable vers le SSE des communes de Savigny-sur-Aisne, Voncq, Quatre-champs, Vrizey, Toges, Longwé, Létanne, Falaise, Neuville Day et des SIAEP de la Voie Romaine, de la Croix-aux-Bois/Longwé et du Chemin de Beloeuvre ainsi que la modification des Statuts tels qu'annexés à la présente délibération.

● **Acquisition ancienne voie ferrée :** Le Conseil municipal, décide, à l'unanimité, de demander le rachat de la parcelle de l'ancienne voie ferrée à proximité de l'usine afin d'y aménager une aire de covoiturage.

● **Paiement des transports scolaire par les familles :** Le Conseil municipal, désapprouve, le paiement des transports scolaires par les familles pour les enfants scolarisés en maternelle, en primaire et en collège.

► **COMMUNICATION DU MAIRE :**

● **Garderie :** Un formulaire de satisfaction a été distribué auprès des parents utilisant le service, 3 réponses ont été retournées dont seul un retour négatif.

● **Accès endroit dangereux :** l'installation de grilles pour interdire l'accès aux endroits dangereux et accessibles pour les enfants sera envisagée.

► **QUESTIONS DIVERSES :**

Une voiture stationne en permanence sur le trottoir de la Grande Rue, un courrier sera adressé aux propriétaires pour procéder à son enlèvement

Un conseiller signale qu'un quad circule en sens interdit sur la voie d'Yvois.

► **Prochaine Réunion : à déterminer.**